

DE NOUVELLES

CONSIGNES DE TRI

EN JANVIER !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, **les papiers et tous les emballages** peuvent être jetés dans la poubelle de tri.

Vous cherchez une bonne résolution pour cette nouvelle année ? Pourquoi ne profiter de ce changement de consignes pour **aller à la rencontre de vos voisins** et vous assurer que personne ne passe à côté de cette information ?



C'est le défi que nous vous proposons ce mois-ci !  
À vos paliers... prêts ? Feu... diffusez !

Les outils que Mouvement de palier met à votre disposition :

- La **nouvelle affiche** Mouvement de palier pour remplacer l'ancienne dans votre immeuble
- Des "**mémos frigo**", à distribuer à tous les voisins qui le souhaitent, en format A5 à aimanter sur le frigo pour disposer des consignes de tri à la maison et non plus seulement dans le local à poubelle comme jusque-là !
- Un **article** pour vous informer des évolutions et pouvoir en discuter avec vos voisins

**Inscrivez-vous ici !**

**Résumé des différentes étapes :**

1. Poser la nouvelle affiche
2. Aller à la rencontre de vos voisins
3. Si vous souhaitez aller plus loin, poser des affichettes à votre composteur, dans votre MJC, chez vos commerçants préférés...
4. Partagez vos expériences & vos photos sur le groupe facebook des Ambassadeurs.



## Comment faire pour réaliser ce défi avec brio ?

### 1. Poser la nouvelle affiche

Première étape, remplacez l'ancienne affiche de Mouvement de palier par la **toute nouvelle** qui permet de tout comprendre sur le devenir de nos déchets et de découvrir des pistes et bonnes adresses pour réduire la taille de nos poubelles.

*Tous les nouveaux outils de communication vous attendent au local de l'association, venez les récupérer lors des permanences de janvier (du 6 au 10 janvier de 13h à 20h au 21 place tolozan Lyon 1er) ou lors d'une rencontre des ambassadeurs de votre quartier.*

Comme pour la pose de la première affiche, il est conseillé de **demander l'avis du conseil de syndic** avant de changer l'affiche.

Cela sera aussi l'occasion de demander à **l'afficher dans le hall d'immeuble** plutôt que dans le local à poubelle. Son format est maintenant plus petit pour que cela puisse être plus facilement accepté !

### 2. Rencontrer ses voisins

Quoi de mieux que d'aller à la rencontre de vos voisins pour annoncer le changement et expliquer les nouvelles consignes de tri ?



Cela sera également l'occasion de présenter la nouvelle affiche, la personnaliser avec vos voisins et distribuer les mémo-frigo !

Pour cela, plusieurs options s'offrent à vous :

- Proposer un **apéritif entre voisins**
- Tenir un petit **stand de bas d'immeuble** pour discuter avec vos voisins un soir au retour du travail ou un dimanche matin au retour du marché.
- Organiser une **session de porte à porte** pour vous assurer de transmettre le message à tout le monde
- Créer un **groupe d'échanges** sur les réseaux sociaux (Whatsapp, Facebook, Telegram...) avec vos voisins pour échanger sur les nouvelles consignes et se donner de bons conseils
- Mettre un **petit mot dans les boîtes aux lettres** pour informer vos voisins du changement de consignes, de la pose de la nouvelle affiche et les inviter à aller la découvrir !

### 3. Informer au niveau de son quartier

Et pour aller plus loin, nous vous proposons d'agir aussi au niveau de votre quartier, en diffusant plus largement l'information du changement des consignes de tri.

Pour cela, vous pouvez déposer chez les commerçants, MJC, établissements scolaires, médiathèques... l'affichette d'annonce des nouvelles consignes de tri et des prochaines form'actions de Mouvement de palier.

### 4. Partager votre expérience

Et comme toujours, n'hésitez pas à partager votre expérience sur le groupe facebook des ambassadeurs MDP et à participer à la prochaine rencontre entre ambassadeurs dans votre quartier pour discuter de ce défi et de ce qui a bougé dans votre immeuble !



## Quelques petits conseils pour mener à bien ce défi:

- N'hésitez pas à demander à votre gardien de vous épauler, ils connaissent généralement déjà tout le monde dans l'immeuble !
- Si vous choisissez la solution de l'apéritif ou du stand, n'hésitez pas à prévenir vos voisins via un petit mot ou dans la boîte aux lettres pour communiquer la date et l'heure de l'évènement.
- Profitez de toutes ces rencontres pour initier vos voisins à la stratégie des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) et à la démarche « zéro déchet ». Parce que le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas !
- La création d'un groupe WhatsApp peut se faire à la suite d'un apéritif, d'un stand ou bien après un porte à porte. Ce groupe vous permettra de communiquer les nouvelles consignes mais facilitera également vos échanges lors des prochains défis !
- Et n'oubliez pas qu'il n'y a rien de mieux que le lien social pour fédérer les gens autour d'une même cause : le tri et la réduction des déchets ! En discutant avec vos voisins vous pourrez apporter plus de sens à cette action du quotidien, dans la convivialité et la bonne humeur !

**RENDEZ-VOUS EN MARS POUR LE PROCHAIN DÉFI !**

## QUESTIONS QUE VOS VOISINS POURRAIENT SE POSER

### Est-ce que nous pouvons nous fier aux logos présents sur les emballages ?



Le Point Vert : contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui a produit l'emballage a payé l'éco-taxe (obligatoire) permettant de participer au financement de la collecte, du tri et du recyclage des emballages en France !



Pensez au tri : C'est un indicateur des consignes de tri mais ce logo est identique pour toute la France alors que les consignes dépendent la collectivité à laquelle nous sommes rattachés. Attention, les consignes indiquées sur ce logo ne correspondent pas à celles appliquées dans la métropole de Lyon !

### Est-ce que nous pouvons à présent mettre les sacs plastiques dans le bac de tri ?

Depuis le 1er janvier 2020, il est en effet possible de mettre les sacs plastiques dans la poubelle jaune. Il faut toutefois bien vider ce sac de tout ce qu'il y a à l'intérieur car tous les déchets mis dans la poubelle jaune doivent être mis en vrac et non dans des sacs !

Il ne faut pas non plus imbriquer les déchets entre eux pour faciliter le tri effectué par les machines sur les centres de tri.

### Nous pouvons donc maintenant mettre tous les plastiques ?

Tous les emballages en plastique ! Comme les pots de yaourt, les films plastiques, les barquettes, les bouteilles, les flacons... Ils seront triés en deux catégories dans les centres de tri : d'un côté les plastiques souples (sacs, films alimentaires...) et de l'autre les plastiques durs (bouteilles, flacons, pots de yaourt...). Attention, ceux sont uniquement les emballages en plastique, et non pas d'autres objets en plastique, du type stylos, jouets, gobelets...

### Et pour le métal ?

Tous les emballages en aluminium et en acier peuvent être mis dans la poubelle jaune : canettes, aérosols, boîtes de conserve, capsules de bouteille, couvercles de pot de confiture... quelle que soit leur taille et leur forme. Même le papier aluminium doit être jeté dans la poubelle de tri, surtout qu'il se recycle à l'infini !

## Et pour tout le reste, qu'est ce qui change ?

Rien ne change sur les autres consignes de tri par rapport à 2019. Nous pouvons toujours trier:

- **Le papier** : tous les papiers. Les seuls « papiers » (qui n'en sont pas réellement) qui ne vont pas dans la poubelle jaune sont le papier cuisson, l'essuie-tout et les mouchoirs. Pour les petits papiers (tickets de caisse, de carte bancaire) la solution est toujours de les collecter dans une enveloppe déjà utilisée pour pouvoir les mettre ensuite dans la poubelle jaune sans risquer qu'ils ne s'envolent sur les chaînes de tri.
- **Le carton d'emballage ménager** : ces emballages peuvent être mis dans la poubelle jaune, aussi bien ceux qu'on appelle "cartonnettes" (type carton de paquet gâteau) que les briques alimentaires (type Tetrapack pour le lait ou autres jus de fruit). La **taille maximale** des cartons pouvant être déposés dans la poubelle de tri reste celle d'un **carton à pizza**. Pour rappel, les gros cartons (livraison, déménagement) doivent être amenés en déchèterie.
- **Le verre** : il va dans le silo à verre, surtout pas dans les poubelles d'immeuble, avec la possibilité de laisser les couvercles sur les pots et bocaux. Cependant, ces couvercles peuvent dorénavant aussi être mis dans la poubelle jaune.
- **Le tissu** : tous les tissus doivent être déposés dans les bornes textiles présentes un peu partout sur l'espace public.
- **Les déchets organiques** : les déchets organiques ne doivent pas être jetés dans la poubelle de tri. Ils peuvent être mis dans la poubelle grise, mais le mieux c'est quand même de les jeter dans un composteur, individuel ou collectif !



### DES QUESTIONS ?

[contact@mouvementdepalier.fr](mailto:contact@mouvementdepalier.fr)

[www.mouvementdepalier.fr](http://www.mouvementdepalier.fr)

